

**Nombre de membres****Séance du 14 décembre 2018****en exercice:** 11

L'an deux mille dix-huit et le quatorze décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 14 décembre 2018, s'est réunie sous la présidence de

**Présents :** 10**Sont présents:** Jean-Luc BROUSSAL, André CASTANIER, Olivier MOLENAT, Odile DEVEZ, Joël TERRIER, Nicole REY, Philippe VIGNAL, Monique SANCHEZ, Audrey SIBOT, Claude TEIL**Votants:** 10**Représentés:****Excuses:** Jérôme HERCOUET**Absents:****Secrétaire de séance:** André CASTANIER**Objet: Carrières de Bagnac - 2018 27**

Monsieur le maire fait part au conseil d'un avis d'enquête publique relative à une demande de renouvellement et d'extension d'une autorisation d'exploiter la carrière et ses installations annexes aux lieux-dits "Auriac", "Caffoulen", et "Les Carrières" sur la commune de Bagnac sur Célé par la SARL SCMC et au déclassement anticipé d'une section de la voie communale n°11 et au classement de la nouvelle section. L'enquête publique s'est déroulée du 5 novembre jusqu'au 6 décembre 2018.

Le maire demande aux membres du conseil de donner un avis sur ce projet.

Après délibération, le conseil municipal n'émet aucune observation contraire à ce projet.

**Objet: Tarifs communaux 2019 - 2018 28**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reconduire à l'identique de 2018, les tarifs communaux pour 2019 à savoir :

**Locations diverses :****Location salle polyvalente :**

- Habitants commune : 50 €
- Extérieurs communes : 100 €
- Prix KW consommé : 0.20 €
- Caution demandée : 150€

Pour les associations de la commune, seule la consommation électrique sera facturée avec un minimum de 5 €.

**Location salle cantine** ( sans local cuisine) : seulement pour habitants de la commune, les vendredi et samedi : 25 € (caution : 50 €)

**Location chapiteau** : 30 € pour les associations extérieures à la commune et les particuliers, gratuite pour les associations communales.

**Location parquet** : 50 €

Consommation EDF espace muséographique : 0.20€ le kw consommé, facturée à chaque réception de facture EDF

**Divers :**

Débroussaillage : 55 € l'heure

Curage fossés : 55 € l'heure

Redevance assainissement : 1.00 € par M3 consommé

Branchement assainissement : 180 €

Concession cimetière : 50€ le M<sup>2</sup>- cases columbarium : 350 € pour une durée de 30 ans

Loyer vente herbe le Théron : 150 €

Participation voyages des enfants au collège : 5€ 50 par enfant et par nuitée avec un maximum de 5 nuitées

**Objet: Approbation Agenda Accessibilité Programmé - 2018 29**

Monsieur le maire rappelle que :

- \* Vu l'article 45 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifié par la loi n° 2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.
- \* Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 ; pose le cadre nominatif des exigences de mise en accessibilité ainsi que la date de dépôt des Ad'AP, fixée au 27 septembre 2015
- \* Vu le décret n°2014-1326 du 5 novembre 2014 relatif aux Ad'AP
- \* Vu le décret du 15 décembre 2014 fixant les formulaires CERFA et modèle d'attestation

Monsieur le maire rappelle que la commune a fait réaliser en 2017 un diagnostic d'accessibilité de tous ses ERP par la DDT ; Un cabinet d'architecte a chiffré les dépenses nécessaires pour la mise aux normes .

Suite à cela il expose le plan d'action suivant pour une période de 2 ans :

Année 2019	Mise en accessibilité des WC Ecoles et vestiaires	Montant des travaux : 35 400 € HT
Année 2020	Mise en accessibilité de l'accès Ecoles	Montant des travaux : 29 500 € HT
TOTAL : 64 900 € HT		Hors maîtrise d'oeuvre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'agenda d'accessibilité programmé
- Charge Monsieur le maire de la mise en oeuvre de cet agenda et d'appliquer les dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière.

### **Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire pour 2019**

#### **Objet: participation voyage scolaire - 2018 30**

Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier transmis par l'école publique de St constant sollicitant une subvention pour un voyage scolaire Découverte à Paris du 29 avril au 3 mai 2019 pour les élèves de CE2,CM1 et CM2 dont 7 demeurent sur notre commune.

Après délibération le conseil municipal :

- fixe à 500 € le montant de participation affectée à ce voyage scolaire
- autorise le maire à procéder au versement de cette somme

#### **Objet: vente d'herbe Le Théron 2019 - 2018 31**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 04 janvier 2017 concédant la vente d'herbe à Monsieur ALLIAUME Alain pour une période allant 01 janvier au 31 décembre 2018 , et expose qu'il y a lieu de renouveler celle ci pour 2019.

Après en avoir délibéré ,le conseil municipal :

- considérant qu'une seule candidature a été déposée
- décide de désigner Monsieur ALLIAUME Alain , domicilié à Aurières, pour bénéficier de la dite vente d'herbe pour une durée allant du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2019 et ce pour un montant de 150 €.

#### **DIVERS :**

- **Réfection salle polyvalente** : Dans le cadre du plan de rénovation énergétique des bâtiments communaux , engagée par la communauté de communes Châtaigneraie Cantalienne , le conseil municipal décide de déposer le dossier relatif à la restauration de la salle polyvalente au titre de la DETR pour 2019.
- **Complexe rural** : les travaux devraient débuter début janvier . la départementale partant du bourg en direction de Cassaniouze sera fermée à la circulation
- **PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)** : un registre est disponible en mairie pour les personnes souhaitant émettre des observations à ce sujet
- Dans le cadre du projet TEPCV ( Territoire à Energie Positive et Croissance Verte ) porté par la communauté de communes , toutes les communes de la Châtaigneraie Cantalienne ont été équipées d'horloges permettant de couper l'éclairage public de nuit selon des plages décidées par le conseil . Début 2019 l'éclairage public du bourg sera suspendu de minuit à 5 h du matin.
- Le maire fait part au conseil municipal des candidatures reçues en vue du remplacement de Mr Yves Broussal à l'horizon 2020. Sur les 17 candidatures étudiées, 3 correspondaient au profil demandé dont un qui ,sur proposition du maire fit l'unanimité au sein du conseil. Les modalités de recrutement du candidat retenu seront finalisées début 2019.